

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 9 septembre 2021

N/Réf. : 06595 (122394)

Objet : Demande d'accès à l'information du 31 août 2021

La présente a pour objet le suivi de votre demande du 31 août 2021 visant à confirmer *s'il y a appariement entre le dossier du coroner et le dossier d'un défunt au programme Alerte concernant des décès de dix personnes*. À partir de la liste fournie par l'Ordre des pharmaciens, il y a appariement pour la majorité des dossiers figurant dans la liste à l'exception des dossiers suivants :

- 2020-00381
- 2019-06067
- 2020-02540
- 2019-07106

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information, vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de la Loi d'accès à l'information
et sur la protection des renseignements personnels

PD/ns